



PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 31 mars 2020

## Mobilisation en faveur du personnel soignant et des centres hospitaliers sarthois

Face à l'afflux de patients dans les centres hospitaliers du département, dans un souci d'anticipation et dans une logique de soutenir activement le personnel soignant, le Préfet de la Sarthe, Patrick Dallennes en appelle à la solidarité de chacun et de chacune.

Les personnels soignants figurent parmi les personnels en première ligne face à la pandémie du coronavirus. Ils s'investissent tous les jours pour sauver des vies et pour freiner autant que possible l'épidémie qui continue sa progression en France.

Même si la meilleure manière de les aider est de rester chez soi pour limiter la propagation du virus et de ne pas engorger les services hospitaliers, malgré tout, chacun peut se rendre utile et participer à l'effort collectif. Ainsi, la préfecture de la Sarthe encourage vivement toute personne physique ou morale de droit public ou privé à mettre à disposition des centres hospitaliers et des personnels soignants de la Sarthe, tout bien ou service qu'elle jugerait utile. Il peut s'agir notamment de :

- **de solutions de logement** notamment à proximité de centres hospitaliers pour héberger le personnel soignant supplémentaire, venu en renfort et pour limiter leurs déplacements
- **de solutions de transport** pour faciliter les déplacements du personnel soignant par exemple par la mise à disposition de taxis
- **de fourniture de matériel médical de protection** (masques, blouses, charlottes, gants...)
- **de fourniture de repas ou de denrées alimentaires**

Une cellule de recueil des propositions a été mise en place en préfecture.

Nombreux sont déjà les entreprises, les collectivités, les associations et les particuliers en Sarthe à se montrer exemplaires et à se mobiliser pleinement. Néanmoins, face à l'afflux de patients, la mobilisation dans le département doit se poursuivre activement les prochaines semaines.

Concernant la mise à disposition de logements, la plateforme "airbnb", en partenariat avec le Ministère de la cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales a mis en place une plateforme dédiée au recueil des offres d'hébergement déposées par des hôtes volontaires :

<https://www.airbnb.fr/d/solidarite-medicale>

Les offres d'hébergement de particuliers, d'entreprises ou d'organismes publics et privés peuvent également être adressées par courriel en préfecture à l'adresse suivante à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site internet de la préfecture :

**[pref-soutien-personnel-soignant@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-soutien-personnel-soignant@sarthe.gouv.fr)**

Préfecture de la Sarthe  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
☎ 02.43.39.71.74/02.43.39.70.22

[pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)  
[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) – twitter [@prefet72](https://twitter.com/prefet72) – Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Préfecture-de-la-Sarthe)



PRÉFET  
DE LA SARTHE

D'une manière plus globale, les contributeurs qui souhaitent **se rendre utiles de manière active** sont invités à prendre rapidement contact auprès de la Préfecture de la Sarthe sur cette même adresse mail.

Pour rappel, c'est grâce à l'ensemble des contributions individuelles, que nous gagnerons collectivement la lutte engagée contre le coronavirus.

Communiqué de presse